

## Les accidents du travail en Martinique en 2018 : plus fréquents mais moins graves

En Martinique, 2 310 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail ont été reconnus en 2018. Les salariés ont subi en moyenne 17,2 accidents du travail (AT) par million d'heures de travail rémunérées, contre 15,2 dans l'ensemble des Drom (hors Mayotte) et 21,3 au niveau national. Un accident sur trente a occasionné en 2018 des séquelles permanentes entraînant l'octroi d'un taux dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Les accidents déclarés sont plus fréquents en Martinique que dans les autres territoires, mais souvent moins graves. Les secteurs d'activité de l'agriculture, de l'industrie et de la construction sont les plus accidentogènes en Martinique et présentent les taux de fréquence les plus élevés. Le commerce et les services exposent quant à eux moins les salariés avec des taux de fréquence des accidents plus faibles (15,1 et 15,6 respectivement). Le secteur tertiaire (commerce et services) concentre néanmoins 69,7 % des AT en 2018 compte tenu de leurs poids importants dans l'économie. Les salariés masculins et les ouvriers en particulier sont les plus touchés par les accidents du travail. A l'inverse, le risque d'accident est plus faible pour les cadres et les chefs d'entreprises.

En Martinique, en 2018, 2 310 accidents du travail ayant occasionné au moins une journée d'arrêt de travail (AT) ont été reconnus par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAM-TS), l'organisme d'assurance du régime général de sécurité sociale (2 307 accidents du travail en 2017). Un chiffre stable mais en diminution par rapport à 2016 (voir dernier tableau de la page 1). Pour l'ensemble des Drom, le nombre d'AT recule de 5 % contrairement à l'hexagone qui enregistre une augmentation de 3 % par rapport à 2017.

### Les accidents du travail en 2018 (hors Mayotte)

Géographie	Nombre	Taux de fréquence (*)	Indice de gravité (**)	Proportion avec IPP (***)	Taux moyen d'IPP (****)
Martinique	2 310	17,2	7,6	3,4%	12,9%
Drom	9 345	15,2	11,5	5,5%	13,8%
France	683 597	21,3	12,3	5,5%	10,4%

(\*) NB d'AT par million d'heures rémunérées

(\*\*) Taux moyen d'IPP par million d'heures rémunérées

(\*\*\*) Nombre d'accidents du travail avec IPP / nombre d'accidents de travail

(\*\*\*\*) Taux moyen d'IPP des AT avec IPP

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Par million d'heures de travail rémunérées, les salariés ont subi en moyenne 17,2 accidents du travail en Martinique en 2018. Ce taux de fréquence est supérieur à celui des autres Drom hors Mayotte (15,2) lui-même plus faible que celui du niveau national (21,3). L'indice de gravité qui mesure le taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) par million d'heures rémunérées s'établit à 7,6 contre 11,5 dans les Drom et 12,3 au niveau national. Ce niveau est plutôt faible au regard de la moyenne sur longue période (11,9). Un accident du travail sur trente en Martinique a occasionné en 2018 des séquelles permanentes, évaluées par l'attribution par un médecin de la CNAM-TS, d'un taux

dit d'incapacité partielle permanente (IPP). Un accident du travail sur dix huit dans les Drom et un sur dix huit au niveau national induisent une incapacité partielle permanente. Le taux moyen d'IPP est de 12,9 % en Martinique, un taux inférieur à celui observé en moyenne dans les Drom hors Mayotte (13,8 %) mais supérieur au niveau national (10,4 %). Ces accidents du travail avec au moins une journée d'arrêt de travail ont généré 122 949 jours d'arrêt de travail en 2018 en Martinique.

### Un pic d'accidents du travail en 2016 en Martinique

Année	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
2018	2 310	17,2	7,6	3,4%	12,9%
2017	2 307	16,8	10,7	3,2%	19,8%
2016	2 474	18,1	6,8	3,2%	11,8%
2015	2 322	17,1	14,7	5,6%	15,3%
2014	1 832	13,7	7,4	4,1%	13,1%
2013	2 043	15,4	11,6	5,3%	14,3%
2012	2 376	17,8	11,3	3,8%	16,6%
2011	2 518	18,7	10,9	4,2%	14,0%
2010	2 523	18,2	9,9	4,0%	13,4%
2009	1 902	13,8	8,6	5,0%	12,3%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Entre 2009 et 2018, le nombre d'accidents du travail reconnus a d'abord augmenté en Martinique passant de 1 902 en 2009 à 2 523 en 2010 en raison de la crise sociale. Il diminue ensuite pour atteindre 1 832 en 2014 puis repart à la hausse jusqu'en 2016 pour rester stable au cours des années 2017 et 2018. L'année 2016 enregistre le plus grand nombre d'accidents du travail. Le taux de fréquence a par contre connu un pic en 2011 en Martinique. L'indice de gravité est bien inférieur en 2018 à la moyenne sur la période de 2009 à 2018. La proportion des AT avec IPP est également moins importante en 2018

qu'à l'accoutumé. Le taux moyen d'IPP des AT avec IPP est plus bas que sa moyenne sur la période, après avoir atteint sa plus forte valeur sur l'année 2017 (19,8 %).

## Les accidents du travail en Martinique en 2018

### L'agriculture, la construction et l'industrie sont les secteurs d'activité les plus « accidentogènes »

Compte tenu du poids important du tertiaire (commerce et services) dans les activités en Martinique, sept accidents du travail sur dix ont lieu dans ce secteur en 2018. L'industrie concentre 13,4 % des accidents quand l'agriculture en regroupe un peu moins de 10,0%. La construction n'en déclare que 7,0 %. Certains secteurs sont néanmoins plus « accidentogènes » au regard de l'indicateur du taux de fréquence (nombre d'AT rapporté aux heures de travail rémunérées). Ainsi les salariés de l'agriculture, de l'industrie et de la construction subissent plus d'AT par million d'heures de travail que la moyenne en Martinique. Dans l'agriculture, le taux de fréquence est bien plus élevé en 2018 (43,0 en 2017) que pour l'ensemble des secteurs d'activité, et plus important dans autres Drom qu'au niveau national (30,3). Les salariés de la construction sont également plus exposés que la moyenne avec un taux de fréquence des AT à 21,3 (14,8 en 2017) comme ceux de l'industrie (17,3). A l'autre bout du spectre, les salariés du commerce et des services sont « habituellement » les moins exposés avec un taux de fréquence des AT qui atteint respectivement 15,1 et 15,6 en 2018 (contre en 2017).

### Les accidents de travail par secteur d'activité en 2018

Martinique	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	230	36,3	12,9	3,9%	9,1%
Industrie	309	21,3	13,9	3,9%	16,8%
Construction	160	17,5	8,9	4,4%	11,6%
Commerce, réparation	360	15,1	4,7	1,7%	18,8%
Services	1 251	15,6	6,8	3,6%	12,1%
<b>Ensemble</b>	<b>2 310</b>	<b>17,2</b>	<b>7,6</b>	<b>3,4%</b>	<b>12,9%</b>
Drom (hors Mayotte)	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	348	25,7	18,1	6,3%	11,2%
Industrie	1 409	20,9	16,5	5,3%	15,0%
Construction	816	16,2	15,1	7,2%	12,9%
Commerce, réparation	1 573	14,4	11,9	4,6%	18,1%
Services	5 199	13,8	9,8	5,5%	12,8%
<b>Ensemble</b>	<b>9 345</b>	<b>15,2</b>	<b>11,5</b>	<b>5,5%</b>	<b>13,8%</b>
France entière	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Agriculture	14 404	30,3	35,6	11,2%	10,5%
Industrie	96 873	17,7	11,2	6,1%	10,4%
Construction	82 999	34,6	26,4	6,4%	11,9%
Commerce, réparation	104 654	20,1	9,9	4,9%	10,1%
Services	384 667	20,8	10,8	5,2%	10,1%
<b>Ensemble **</b>	<b>683 597</b>	<b>21,3</b>	<b>12,3</b>	<b>5,5%</b>	<b>10,4%</b>

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee  
Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

### Une gravité des accidents du travail particulièrement forte dans la construction

3,4 % des AT ont donné lieu à l'attribution d'un taux moyen d'Incapacité Partielle Permanente (IPP) en 2018 en Martinique (3,2 % en 2017 pour un nombre équivalent d'accidents déclarés). Ce pourcentage culmine à 4,4 % dans la construction mais est nettement plus faible ailleurs. La construction présente en 2018 l'indice de gravité occasionné par les AT le plus élevé (13,9), la moyenne des secteurs d'activité atteignant 7,6. Il y a eu peu d'AT avec IPP dans le commerce et réparation en 2018. Ce secteur présente également un indice de gravité particulièrement bas en 2018 (4,7) en comparaison des années précédentes (8,0 en 2017). Dans le secteur de l'industrie, l'indice de gravité est aussi légèrement inférieur à celui observé en moyenne dans l'ensemble des secteurs. Le secteur des services présente un taux de gravité des AT proche de la moyenne (6,8). La proportion des AT avec IPP est par contre proche de la moyenne des secteurs (3,4 %). Les taux moyens d'Incapacité Partielle Permanente sont assez hétérogènes, avec un plus bas pour le secteur de l'agriculture (9,1 %), il culmine à 28,8 % dans le commerce et la réparation.

### Les ouvriers sont les plus exposés

Catégorie sociale	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Cadres et chefs d'entreprise	140	8,9	11,3	3,6%	35,8%
Professions intermédiaires	324	13,1	6,1	3,7%	12,6%
Employés	738	14,1	3,2	2,3%	9,8%
Ouvriers	1 108	27,8	13,2	4,1%	11,7%
<b>Ensemble **</b>	<b>2 310</b>	<b>17,2</b>	<b>7,6</b>	<b>3,4%</b>	<b>12,9%</b>

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee  
Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

### Caractéristiques des accidentés du travail : les ouvriers et les actifs masculins sont les plus touchés

En Martinique, les ouvriers sont les plus exposés aux accidents du travail. Pour un million d'heures travaillées, les ouvriers subissent 27,8 AT en 2018 contre 8,9 pour les cadres et chefs d'entreprise. Les professions intermédiaires sont plus touchées que les cadres et chefs d'entreprise (13,1) mais moins que les ouvriers. Les employés subissent quant à eux 14,1 AT par million d'heures travaillées.

## Les accidents du travail en Martinique en 2018

### Les Hommes sont les plus exposés

Sexe	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Hommes	1 328	18,8	9,4	3,5%	14,5%
Femmes	982	15,5	5,6	3,4%	10,8%
Ensemble	2 310	17,2	7,6	3,4%	12,9%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee  
Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

conséquences sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes (indice de gravité à 9,4 contre 5,6 en 2018). Concernant les AT avec IPP, la proportion est quasiment similaire entre les hommes et les femmes en Martinique en 2018. Le taux moyen d'IPP est par contre plus élevé pour les hommes (14,5 % contre 10,8% pour les femmes).

A exposition égale, les hommes subissent plus d'AT que les femmes (18,8 AT pour les hommes par million d'heures contre 15,5 pour les femmes en 2018). Cela tient d'abord à la nature des travaux exercés et aux conditions de travail plutôt qu'au genre. Les hommes exercent davantage dans la construction, l'industrie ou l'agriculture, comme ouvriers en particulier. Par ailleurs, le niveau de gravité des AT et leurs

### Des taux de fréquence assez stables à tous les âges

tranche d'âge	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 15 à 19 ans	5	ns	ns	ns	ns
De 20 à 29 ans	294	14,8	2,5	1,7%	10,0%
De 30 à 39 ans	477	16,4	1,4	1,3%	7,0%
De 40 à 49 ans	672	19,5	8,5	2,8%	15,3%
De 50 à 59 ans	720	18,7	11,5	5,0%	11,6%
60 ans ou plus	142	12,5	17,4	7,7%	18,0%
Ensemble	2 310	17,2	7,6	3,4%	12,9%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee  
Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

Le taux de fréquence, nombre d'AT par million d'heures, ne diminue pas avec l'âge des salariés en Martinique contrairement à l'ensemble des autres régions Drom. Il a même tendance à augmenter avec l'âge jusqu'à 50 ans légèrement, hormis pour les plus âgés. Les 60 ans et plus ont un taux de fréquence inférieur mais leur faible effectif est aussi à prendre en considération. Les accidents de travail des plus jeunes, âgés de moins de vingt ans, sont rares. Les indicateurs ne sont pas significatifs pour cette tranche d'âge.

### Taux de fréquence élevés dans les établissements de 10 à 499 salariés

tranche d'âge	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
De 1 à 9 salariés	506	11,7	5,8	4,2%	11,9%
De 10 à 19 salariés	265	15,1	6,6	3,8%	11,5%
De 20 à 49 salariés	596	23,1	5,0	2,3%	9,1%
de 50 à 199 salariés	631	21,6	10,6	3,2%	15,6%
de 200 à 499 salariés	200	20,8	17,9	4,5%	19,1%
500 salariés ou plus	103	12,3	0,5	1,0%	4,0%
Ensemble **	2310	17,2	7,6	3,4%	12,9%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee  
Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

fréquence est plus faible (12,3) mais peu significatif car le nombre d'accidents dans ces grands établissements est assez rare.

Les accidents du travail sont plus fréquents en 2018 dans les établissements de tailles intermédiaires en Martinique, c'est-à-dire dans ceux ayant un effectif salarié compris entre 10 et 500 salariés. Pour les établissements les plus petits, de moins de 10 salariés, le taux de fréquence est par contre moins élevé (11,7 contre 17,2 en moyenne). Il y a peu d'accidents dans les établissements de 500 salariés ou plus. Le taux de

L'exercice de production des données d'accidents du travail pour la période 2011-2012 a donné lieu à certaines évolutions, tout en conservant la structure et les principales caractéristiques des données de la période 2005-2010. Le champ des données intègre désormais les salariés du régime général comme précédemment, ainsi que les salariés du régime agricole qui dépendent de la Mutuelle Sociale Agricole (MSA). Le périmètre des données MSA comprend uniquement les salariés agricoles de France métropolitaine, hors Alsace-Moselle où subsiste un régime distinct. Il n'y a donc pas d'incidence pour les indicateurs de la Guadeloupe ou des autres Dom. La méthode de construction de la taille d'établissement (en effectif salarié) a évolué. La taille d'établissement est exprimée en tranches de salariés en équivalent temps plein (ETP). Avant, on considérait que tous les secteurs, le volume horaire d'un salarié en ETP était le même. Pour les données 2011 et 2012, on module selon la médiane du volume horaire annuel des salariés à temps plein, par secteur d'activité et profession. Cela impacte peu néanmoins la taille des établissements par tranches d'effectif salarié.

## Les accidents du travail en Martinique en 2018

### Face au risque, certaines tendances perdurent

Après un pic en 2016, les taux de fréquence diminuent sensiblement. Années après années, quelques grandes tendances perdurent. Ainsi, le taux de fréquence masculin reste toujours supérieur à celui des femmes. Les taux de fréquence par âge varient peu entre eux à l'exception des jeunes de moins de 20 ans et les 60 ans ou plus qui présentent des taux de fréquence en retrait. Concernant les catégories socio-professionnelles, les ouvriers restent les plus exposés loin devant les cadres et chefs d'entreprises (en hausse néanmoins les années les plus récentes), ainsi que devant les professions intermédiaires et les employés.

### Evolution du risque selon le profil des salariés

Taux de fréquence des AT	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011
<b>Sexe</b>								
Hommes	18,8	19,7	16,5	18,8	15,4	16,9	20,4	21,7
Femmes	15,5	13,5	12,9	15,2	11,8	13,7	14,7	15,2
<b>Tranches d'âge</b>								
De 15 à 19 ans	ns	7,1	13,1	10,5	6,9	5,7	8,6	9,3
De 20 à 29 ans	14,8	17,1	14,6	14,8	11,1	14,3	17,1	17,3
De 30 à 39 ans	16,4	16,4	15,0	17,0	13,5	14,3	17,1	18,4
De 40 à 49 ans	19,5	17,5	15,8	17,8	15,4	16,7	18,0	19,3
De 50 à 59 ans	18,7	17,8	14,8	18,9	14,4	16,6	19,7	20,8
60 ans ou plus	12,5	12,2	11,9	13,6	9,8	10,8	12,7	11,4
<b>Catégorie sociale</b>								
Cadres et chefs d'entreprise	8,9	7,6	8,9	8,8	5,8	1,9	3,8	2,8
Professions intermédiaires	13,1	12,4	12,9	14,2	11,1	9,1	11,8	17,6
Employés	14,1	13,3	10,9	14,3	11,4	12,1	13,3	15,5
Ouvriers	27,8	28,4	23,7	26,0	21,5	28,0	31,5	29,5

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee, calculs DARES, hors Mayotte

### Drom : situations contrastées dans les différents territoires face aux accidents du travail

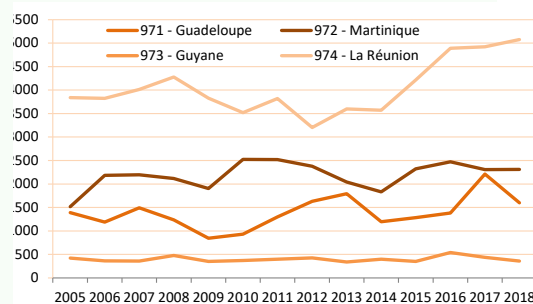
La Guadeloupe et la Guyane sont les deux Drom présentant le plus faible nombre d'accidents du travail (hors Mayotte pour lequel il n'y a pas de chiffre disponible). En 2018, La Martinique et La Réunion cumulent 7 386 AT soit 79,0 % des AT reconnus dans ces quatre Drom. En 2018, la Guadeloupe se distingue des autres Drom par un indice de gravité plus élevé (15,7), ainsi qu'un taux moyen d'IPP plus fort (15,9%). Par contre, le taux de fréquence des AT est plus bas en Guadeloupe (12,9) que dans les autres territoires à l'exception de la Guyane (5,9).

### Les accidents du travail dans les Drom : moins fréquents qu'au niveau national

Année 2018	Nombre	Taux de fréquence	Indice de gravité	Proportion avec IPP	Taux moyen d'IPP
Martinique	2 310	17,2	7,6	3,4%	12,9%
Guadeloupe	1 600	12,9	15,7	7,6%	15,9%
Guyane	359	5,9	3,7	9,2%	6,9%
La Réunion	5 076	17,1	13,1	5,5%	13,9%
Drom (hors Mayotte)	9 345	15,2	11,5	5,5%	13,8%
France	683 597	21,3	12,3	5,5%	10,4%

Champs : salariés du régime général de sécurité sociale présents dans les DADS Insee

Sources Cnam-TS, DADS Insee & MSA, calculs DARES, hors Mayotte



## Les accidents du travail en Martinique en 2018

### Pour en Savoir plus :

- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2016 », Deets Guadeloupe, août 2020
- « Les accidents de travail en Guadeloupe et dans les Îles du Nord en 2013 », Deets Guadeloupe, septembre 2017
- « Les accidents de travail en Guyane en 2013 », DGCOP Guyane, octobre 2017
- « Les accidents du travail et les accidents de trajet », Dares Résultats n°039, juillet 2016
- « Les Indicateurs accident du travail de la Dares – conception, champ et interprétation », Document d'études n°150, Juillet 2009
- « 4 000 accidents du travail par an », Antiane-éco n°20, mars 1993, Insee Antilles-Guyane

### Définitions

L'accident du travail reconnu et ayant entraîné un arrêt de travail d'au moins un jour dans le régime général de sécurité sociale est retenu ici comme accident du travail (AT). L'accident, quelle qu'en soit la cause, survient par le fait ou à l'occasion du travail, à toute personne travaillant, à quelque titre que ce soit et en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise.

1. Le taux de fréquence : Le taux de fréquence désigne le nombre moyen d'AT par million d'heures de travail. Le nombre d'heures de travail est ici mesuré par le nombre d'heures salariées (incluant entre autres les congés payés), seule variable disponible dans les Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS). Le nombre d'heures de travail est utilisé, comme une approximation de la durée d'exposition au risque d'AT. Les catégories de salariés pour lesquelles le taux de fréquence est le plus élevé seront ainsi considérées avoir, «à durée égale d'exposition», en moyenne plus d'accidents du travail que les autres.

2. L'indice de gravité : L'indice de gravité représente le taux moyen d'incapacité partielle permanente (IPP) occasionné par des AT par million d'heures de travail. Les catégories de salariés pour lesquelles cet indice est le plus élevé ont, à durée égale d'exposition, des séquelles permanentes occasionnées par des AT d'ampleur en moyenne plus importante que les autres. Cela peut résulter du fait qu'elles subissent plus souvent des AT avec IPP et/ou que ces AT avec IPP se traduisent en moyenne par un taux d'IPP plus élevé. La gravité des AT peut aussi être appréhendée par le taux de gravité, qui désigne le nombre moyen de jours d'arrêt de travail par millier d'heures de travail. La Dares privilégie toutefois l'indice de gravité, car les séquelles permanentes paraissent mieux informer sur la gravité des AT que le nombre de jours d'arrêt.

3. La proportion d'AT avec IPP : La proportion parmi les AT des AT avec IPP estime le risque qu'un AT débouche sur une séquelle physique permanente. Elle ne mesure donc pas le risque de subir un AT grave, mais permet de repérer les populations pour lesquelles un AT a une probabilité plus grande de se conclure par des séquelles permanentes. Elle est calculée comme nombre d'AT avec IPP rapporté au nombre d'AT.

#### 4. Taux moyen d'IPP

Le taux moyen d'IPP est calculé comme somme des taux d'IPP rapporté au nombre d'AT avec IPP.

## Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de MARTINIQUE

Siège : 2 avenue des Arawak  
Immeuble EOLE 1  
97200 FORT-DE-FRANCE

Téléphone : 05.96.44.20.00

Site internet : <http://martinique.deets.gouv.fr/>

Directrice de publication : Dominique SAVON

Réalisation service ESE/DEETS : Charly DARMALINGON

Date de publication : mars 2022